



## NOUVELLES DU CONSEIL

### ÉDITION SPÉCIALE – AVRIL 2018

#### **Aux citoyens de North Hatley et des municipalités voisines interpellées pour les services récréatifs,**

Au cours des derniers jours, divers commentaires ont été véhiculés suite à la décision de la Société Récréative de North Hatley (SRNH) de suspendre son engagement dans la prestation de certains services récréatifs soit l'exploitation de la plage, la prestation d'activités de tennis, de cours de voile, ainsi que de la patinoire. Depuis la décision récente de la SRNH, des informations ont été diffusées (et le sont encore) alors que les pourparlers entre la municipalité et l'association ne sont pas tout à fait complétés. Nous espérons que cette situation ne vienne pas entacher la bonne foi de personnes, élus, administrateurs ou bénévoles, qui poursuivent l'objectif de bien servir la communauté. La municipalité, dans le but d'une meilleure compréhension de tous, devance l'annonce publique qu'elle devait faire après la conclusion des pourparlers avec la SRNH pour ainsi faire le point sur ce dossier.

D'entrée de jeu, la municipalité tient à réitérer toute sa reconnaissance à l'endroit des nombreux bénévoles qui se sont succédés, depuis plusieurs décennies, dans la poursuite de la mission de la SRNH. Grâce à l'implication de ces personnes volontaires, qui, sans être rétribuées d'aucune manière, ont investi des heures innombrables, les citoyens de North Hatley et des environs ont pu bénéficier d'une offre de services récréatifs diversifiée et de qualité. La somme des contributions de ces personnes est incommensurable.

La municipalité a toujours soutenu la SRNH dans la limite de ses ressources. Au cours des dernières années, tout en maintenant une aide financière significative, la municipalité a aussi pris à sa charge des obligations relevant jusqu'alors de l'association. Par ses subventions récurrentes, la municipalité constitue le principal bailleur de fonds de l'organisme. Par son support technique, la municipalité a fourni une aide soutenue à l'association, se traduisant parfois par des économies appréciables pour celle-ci.

Le Village de North Hatley et la SRNH ont toujours agi d'une manière complémentaire.

#### **Quelques précisions concernant la gestion de la plage et des activités s'y déroulant...**

Comme propriétaire des lieux et des bâtiments qui s'y trouvent, la responsabilité relative à l'exploitation de la plage (publique) incombe à la municipalité, cela, même si l'exploitation courante est assurée par un organisme sans but lucratif du milieu. La première préoccupation de la municipalité doit être de s'assurer que l'utilisation des lieux se déroule dans un cadre sécuritaire optimal.

En 2017, à la recommandation expresse de ses assureurs, la municipalité a procédé à l'établissement d'un premier protocole d'entente afin de préciser ses attentes en rapport aux diverses activités se tenant en des lieux dont elle est propriétaire et afin de préciser ses engagements, de même que ceux de la SRNH. Suite à quelques rencontres des deux parties, un premier protocole fut signé. Au cours de la saison d'activités, diverses problématiques furent notées pour être adressées en vue de la saison estivale 2018.

- Au cours des dernières années, alors que les horaires d'ouverture ont été réduits (par exemple en 2016 à 17h30), les citoyens ont signifié des attentes légitimes à l'effet de voir ceux-ci prolongés en soirée. Le Conseil était déterminé à requérir une prolongation de l'horaire quotidien d'ouverture jusqu'à 21h ou 20h (selon le coucher du soleil) et du calendrier d'ouverture de la mi-juin à la fête du travail (selon la disponibilité de sauveteurs). Jusqu'à 77 heures de baignade surveillée seraient ainsi offertes par semaine.
- Compte-tenu de l'emplacement de la plage, aux abords d'un quartier résidentiel, de la judicieuse initiative de la SRNH de clôturer la plage pour sécuriser les lieux, de calendriers et d'horaires d'ouverture prolongés qui devraient rencontrer la satisfaction des utilisateurs et même les conclusions d'un avis juridique obtenu par la SRNH, l'accès principal à la plage sera verrouillé en dehors des périodes surveillées. Dans ce lieu connu, désigné et fréquenté comme un lieu de baignade publique, la prévention s'impose.
- Les citoyens de North Hatley sont lourdement taxés et devraient pouvoir bénéficier d'une gratuité d'accès pour se baigner à la plage municipale comme c'est le cas, notamment, à la plage d'Ayer's Cliff. Nous demeurons disposés à accueillir les non-résidents qui devront, par souci d'équité, assumer une part plus significative des coûts annuels assumés par les résidents via leur compte de taxes. Bien entendu, la contribution passée de non-résidents, par dons ou autrement est prise en compte puisque les immobilisations qui ont fait l'objet de leur engagement ne sont pas considérées aux fins d'établir un tarif. Les citoyens de North Hatley assument une part majoritaire du financement des services aux abonnés.
  - À partir de données fournies par la SRNH, nous estimons que le coût moyen annuel des activités de la plage revient à 258 \$ par famille (revenus provenant d'admissions quotidiennes considérés);
  - En 2017, une famille abonnée de North Hatley (45 familles) assumait un tarif de 120 \$;
  - En 2017, une famille abonnée non-résidente de North Hatley assumait un tarif de 200 \$.La différence entre le coût assumé par les familles et le coût de revient était assumé par une subvention de la municipalité.
- Comme la participation à des cours de natation bénéficie à un groupe restreint, il y a lieu d'introduire un tarif minimal d'inscription qui permettra d'autofinancer les dépenses spécifiques reliées à cette activité (approche selon le bénéfice reçu).

Un projet d'entente, contenant des exigences permettant l'atteinte des objectifs de la municipalité, fut présenté aux dirigeants de la SRNH, le 28 février. Devant une fin de non-recevoir, un deuxième projet fut présenté, le 10 avril, proposant une approche d'intervention partagée. Par cette approche, la municipalité s'offrait à prendre charge de la gestion de la plage (entretien, surveillance et cours de natation) et l'association aurait pu poursuivre les activités reliées au tennis et au programme de voile.

Convaincue de proposer une solution modérée qui venait soulager l'association de la mise en application des nouvelles exigences découlant des orientations du Conseil, la municipalité fut fort étonnée d'apprendre que la proposition d'intervention partagée fut rejetée unanimement par les membres du Conseil d'administration de la SRNH. Malgré cet avis défavorable, la SRNH soulignait le mérite de la municipalité pour avoir manifesté une volonté de contribuer activement à la gestion des activités à la plage, assumant ainsi les responsabilités financières et administratives qui l'accompagnent. Les membres de la SRNH ont aussi conclu en exprimant, unanimement aussi, leur volonté de collaborer avec la municipalité dans la préparation de la saison estivale.

Fort de l'appui des administrateurs de la SRNH, la municipalité s'est commise à prendre la relève de l'association en vue d'assurer la continuité des services dont la charge incombait jusqu'alors à celle-ci. Contrairement à certaines rumeurs qui ont pu être lues ou entendues, nous tenons à rassurer les citoyens de North Hatley à l'effet qu'aucune entreprise privée ne viendra s'accaparer le bien public que constitue la plage. Le personnel municipal, expérimenté en matière de gestion de telles ressources et de telles activités, assumera l'administration générale de la plage et des activités qui s'y dérouleront, avec la complicité et l'engagement du personnel spécialisé habituel, sauveteurs, instructeurs et autres. L'administration municipale et le gérant de la plage sont maintenant à pied d'œuvre pour entreprendre les actions requises. Le personnel est d'ailleurs sur le point d'être embauché, alors que seront priorisés les membres de l'équipe de l'an dernier. Les utilisateurs de la plage peuvent être assurés que les efforts requis seront déployés afin de rencontrer le niveau de services habituel. Nous sollicitons toutefois votre compréhension, en ce contexte de prise en charge.

Finalement, suite à certains appels reçus, le Conseil désire aussi profiter de l'occasion pour rassurer les citoyens à l'effet qu'aucun projet de condominiums n'est envisagé sur le site du terrain de balle.

Comme vous tous, les membres du Conseil sont très conscients de l'histoire et de la valeur du Village de North Hatley comme milieu de vie exceptionnel, comme joyau de l'Estrie et un des plus beaux villages du Québec et nous continuerons d'agir en vue de préserver ses plus grandes richesses.

Les membres du Conseil et de la direction de la municipalité seront disponibles pour toute précision.

Le Conseil municipal